



Politique d'affichage

Maison du Tourisme

VERSION 1.9

Tadoussac, mai 2022

Initiales locateur _____

Initiales locataire _____

BUTS DE LA POLITIQUE

Tadoussac étant la porte d'entrée de la Côte-Nord et le seuil de la région du Saguenay, son positionnement requiert une attention particulière afin de maintenir son statut de destination internationale. La mise en place de cette politique vise à :

- Assurer un niveau de qualité supérieur dans l'affichage des divers medias publicitaires présents à la Maison du Tourisme de Tadoussac
- Offrir une visibilité juste et équitable envers les entreprises et organismes
- Permettre une meilleure gestion des ventes d'espaces publicitaires.

Il est recommandé de réviser sur une base annuelle la présente politique.

LEXIQUE :

- S-1 :** Salle 1 située à droite de l'entrée principale
S-2 : Salle 2 située à gauche de l'entrée principale
Salle 2/A : Partie avant de la salle 2
Salle 2/B : Partie arrière de la salle 2
Salle 3 : Salle située à l'arrière de la Maison du Tourisme
int. : Intérieur
ext. : Extérieur
ATRM. : Tourisme Côte-Nord/Manicouagan
OBNL : Organisme à but non lucratif

Initiales locateur _____

Initiales locataire _____

Article 1.

NORMES DE QUALITÉ

Les publicités qui sont ou seront diffusées à la Maison du Tourisme devront répondre à certains critères de qualité énumérés ci-après. La Direction se réserve le droit de refuser l'affichage d'une publicité qui ne répondrait pas adéquatement à un ou plusieurs de ces critères. Une épreuve finale en format pdf, jpg ou une version imprimée devra être présentée avant la livraison de la publicité à la Maison du Tourisme afin d'être approuvée par la Direction.

- i. Qualité des images (résolution, clarté, etc.)
- ii. Qualité du français (orthographe, anglicismes, etc.)
- iii. Prédominance du français (à la discrétion de la Direction)
- iv. Qualité de l'anglais (orthographe, etc.)
- v. Respect du format (dimensions, type de fichier, etc.)
- vi. Publicité négative, explicite ou frauduleuse (dénigrer des concurrents, montage photographique retouché, etc.)
- vii. Exactitude du contenu (erreurs, fausse information, etc.)

Article 2.

PROCÉDURES

Selon le type d'affichage, différentes procédures s'appliqueront et devront être respectées par l'annonceur. Le non-respect de celles-ci pourrait mener au retrait de la publicité et/ou de l'annonceur.

- i. Toute demande d'affichage devra être transmise à la Direction.
- ii. Pour les publicités permanentes, une épreuve finale en format pdf, jpg ou une version imprimée devra être présentée avant la livraison de la publicité à la Maison du Tourisme afin d'être approuvée par la direction. La Direction peut refuser tout matériel non conforme ou jugé non approprié.
- iii. Laisser le matériel au bureau d'accueil de la Maison du Tourisme. L'affichage sera fait par un gestionnaire suivant le type d'affichage.
- iv. Fournir le matériel requis pour le type d'affichage (dimensions, finition, matériau, support informatique, etc.)
- v. La Maison du Tourisme et la Municipalité de Tadoussac ne sont nullement responsables des bris, vols ou perte du matériel fourni par l'annonceur.

Initiales locateur _____

Initiales locataire _____

Article 3.

MODALITÉS

Selon le type d'affichage, une priorité sera offerte à diverses catégories d'annonceurs :

- **AFFICHAGE TEMPORAIRE-MUSÉES** (gratuit) : offert aux OBNL, musées et centre d'interprétation
- **AFFICHAGE TEMPORAIRE-ACTIVITÉS** (gratuit) : offert à tous pour activité non-récurrente à court terme (maximum 10 jours avant l'activité)
- **PRÉSENTOIRS** : offerts aux diverses entreprises touristiques, OBNL, ZEC, réserves fauniques et parcs pour distribution de matériel publicitaire imprimé. Les présentoirs situés dans la Salle-1 favoriseront Tadoussac (gratuit), la Salle-2/A la région Manicouagan, la Salle-2/B la région de Duplessis, la Salle-3 la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- **TÉLÉVISEURS ACL/DEL 22 po** : offerts en location en priorité aux entreprises touristiques de Tadoussac, ensuite le secteur de la Haute-Côte-Nord, puis la région Manicouagan et enfin les autres régions.
- **ÉCRANS TACTILES 23 po** : offerts en priorité aux entreprises offrant des activités et de l'hébergement à Tadoussac, ensuite le secteur de la Haute-Côte-Nord, puis la région Manicouagan et enfin les autres régions.
- **TOURELLE EXTÉRIEURE** : offerte gratuitement aux locataires de la Maison du Tourisme (valeur 1 250 \$)

Article 4.

ESCOMPTE

Les entreprises ayant pignon sur rue à Tadoussac pourront bénéficier d'un rabais à l'achat de plusieurs espaces publicitaires :

- **RABAIS POUR 2 PUBLICITÉS : -50\$**
- **RABAIS POUR 3 PUBLICITÉS : -100\$**
- **RABAIS POUR 4 PUBLICITÉS : -150\$**

Initiales locateur _____

Initiales locataire _____

Article 5.

TYPES D’AFFICHAGE

1. PERMANENT

Durée du contrat sans égard à la durée de l’activité / PAYANT

- A. CLASSIQUE : plaque acrylique fixée avec vis et cache-vis chromés, cadre en bois avec façade acrylique transparent à glissières (intérieur) ou à fermoir (extérieur). Formats variés.
- B. DYNAMIQUE : téléviseur ACL à DEL 22 po pour présentation en mode diaporama d’images jpg.
- C. INTERACTIF : ordinateur 23 po avec écran tactile et interface destiné aux zones activités et hébergement. Inclus la programmation et un visuel Classique 12 x 12 po, une valeur de 275\$ (textes, photos et visuel fournis par le client).
- D. PRÉSENTOIR : étagère pour la distribution de la documentation (dépliants, guides, revues, brochures, etc.)
- E. CADRE EN BOIS : 17.75 x 17.75 po avec façade vitrée et fermoir. Espace visible de 12.25 x 12.25 po
- F. SALLE 2/A : Partie avant de la salle 2. (La salle 2 est située à gauche de l’entrée principale.) Superficie : 180 pis carrés
- G. SALLE 2/B : Partie arrière de la salle 2. (La salle 2 est située à gauche de l’entrée principale.) Superficie : 160 pis carrés
- H. SALLE 3 : salle située derrière la salle 2, dans la partie arrière gauche de la Maison du Tourisme. Superficie : 275 pis carrés
- I. TOURELLE EXTÉRIEURE : Structure à trois faces situées à l’entrée du stationnement de la Maison du Tourisme. Une face informations générales et deux faces disponibles pour affichage. Format : 25 x 65 po

2. TEMPORAIRE

Durée de l’activité de 1 à 10 jours – activité non récurrente / GRATUIT

- A. BABILLARD 1-ACTIVITÉS : cadre de bois avec surface en liège recouverte de tissu. Format 23 x 60 po.
- B. BABILLARD 2-MUSÉES : cadre de bois avec surface en liège recouverte de tissu. Format 20.75 x 36 po.

Initiales locateur _____

Initiales locataire _____

Article 6-A. FORMATS D’AFFICHAGE

1. PERMANENT

Durée du contrat sans égard à la durée de l’activité / PAYANT

A. CLASSIQUE (x 9) 12 x 12 po (S-1) (x 1) 12 x 18 po (S-2) (x 2) 18 x 24 po (S-2) (x 2) 24 x 36 po (S-1) (x 1) 24 x 36 po (escalier) (x 3) 36 x 48 po (int. S-1) (x 1) 36 x 48 po (int. S-3/nouveau) (x 3) 36 x 48 po (ext.) (x 1) 36 x 48 po (ext. côté boutique) (x 1) 36 x 48 po (ext. coin) (x 1) 18 x 51 po (ext.) (x 1) 22,5 x 35,5 po (ext.)	D. PRÉSENTOIR (3 simples + 4 doubles) Zones INFOS
B. DYNAMIQUE (x 3) TV 22 po : (S-1)	E. CADRE EN BOIS 12.25 x 12.25 po (S-1/escalier)
C. INTERACTIF (x 3) Tactile + Classique 12 x 12 po	F. SALLE 2/A 180 pi ²
	G. SALLE 2/B 160 pi ²
	H. SALLE 3 180 pi ²
	I. TOURELLE (stationnement) 25 x 65 po

2. TEMPORAIRE (Affichage sur babillard)

Durée de l’activité de 1 à 10 jours – activité non récurrente / GRATUIT

EXEMPLES

- OUI Affiche pour un spectacle ponctuel gratuit ou payant
- OUI Affiche pour une série de spectacles sur une période de 10 jours
- OUI* Musée affiche une activité qui a lieu sur 2 fins de semaines
- OUI* Centre d’interprétation affiche des activités qui se déroulent sur 1 mois
- NON Affiche pour une activité payante et récurrente
(ex. : 1 fois par semaine tout l’été)
- NON Entreprise privée annonce une activité permanente payante

*Si affiché sur le Babillard réservé aux musées, centres d’interprétation et OBNL

Initiales locateur _____

Initiales locataire _____

Article 6-B. FORMATS D’AFFICHAGE ET TARIFS

1. PERMANENT

Durée du contrat sans égard à la durée de l’activité / PAYANT

- | | |
|--|---|
| <p>A. CLASSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none">(x 9) 12 x 12 po : 275 \$ (S-1)(x 1) 12 x 18 po : 275 \$ (S-2)(x 2) 18 x 24 po : 575 \$ (S-2)(x 1) 24 x 36 po : 750 \$ (S-1)(x 1) 24 x 36 po : 1 250 \$ (escalier)(x 2) 36 x 48 po : 875 \$ (int. S-1)(x 1) 36 x 48 po : 675 \$ (int. S-3)(x 3) 36 x 48 po : 1 250 \$ (ext.)(x 1) 36 x 48 po : 875 \$ (ext. boutique)(x 1) 36 x 48 po : 2 300 \$ (ext. coin)(x 1) 18 x 51 po : 650 \$ (ext.)(x 1) 22,5 x 35,5 po : 875 \$ (ext.) <p>B. DYNAMIQUE (x 3)</p> <p>TV 22 po : 475 \$ (S-1)</p> <p>C. INTERACTIF (x 3)</p> <p>Tactile + Classique 12 x 12 po :
1 250 \$</p> | <p>D. PRÉSENTOIR</p> <p>(3 simples + 4 doubles)</p> <p>Zones INFOS</p> <p>Local Tadoussac : gratuit</p> <p>Membre ATRM : gratuit</p> <p>Autres : 175 \$</p> <p>E. CADRE EN BOIS</p> <p>12.25 x 12.25 po (S-1/escalier)</p> <p>Coût : 275\$</p> <p>F. SALLE 2/A</p> <p>180 pi² x 32.50 \$/pi² : 5 850 \$</p> <p>G. SALLE 2/B</p> <p>160 pi² x 30 \$/pi² : 4 800 \$</p> <p>H. SALLE 3</p> <p>180 pi² x 25 \$/pi² : 4 500 \$</p> <p>I. TOURELLE (stationnement)</p> <p>25 x 65 po : 1 250 \$</p> |
|--|---|
-

Initiales locateur _____

Initiales locataire _____

Extrait du procès-verbal

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac tenue le 10 mai 2022, à 19 h 00, au 286, rue de la Falaise, Tadoussac, à laquelle étaient présents son honneur le maire, Monsieur Richard Therrien

et les conseillers suivants :

Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Mireille Pineault, conseillère
M. Dany Tremblay, conseiller
M. Guy Therrien, conseiller
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère
mme Jane Chambers Evans, conseillère

Assistent également à la réunion :
Madame Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière.

(Rés. 2022-0171)

POLITIQUE D’AFFICHAGE 2022 – MAISON DU TOURISME

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil renouvelle la politique d’affichage de la Maison du Tourisme pour l’année 2022 et ce, aux mêmes conditions que l’année dernière.

EXTRAIT CONFORME À L’ORIGINAL
DONNÉ À TADOUSSAC CE 12 MAI 2022



Josée Marquis, Greffière-trésorière-adjointe

